

[Français]

M. Latulippe: Monsieur le président, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre.

Comment se fait-il qu'il soit si facile pour le gouvernement de trouver des capitaux à un taux d'intérêt modique, au coût d'administration, ou sans intérêt du tout, pour des périodes de 50, 60 ou 70 ans pour aider les pays étrangers, mais que, lorsqu'il est temps d'aider les Canadiens pour se construire des maisons, pour se loger convenablement, il n'est pas capable de faire autre chose que d'imposer un taux d'intérêt exorbitant?

[Traduction]

L'hon. M. Nicholson: A notre époque éclairée, les pays prospères comme le Canada ont assurément des obligations internationales autant que nationales. J'aimerais, pour ma part, que le Canada consacre plus d'argent aux nations moins bien partagées. Les sommes actuellement affectées à l'aide à l'étranger sont infimes, comparées à celles que nous consacrons au logement.

M. Knowles: C'est sûr.

M. J. R. Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, je me suis réjoui d'entendre le ministre reconnaître que les propositions émanant de ce côté-ci de la Chambre méritent d'être étudiées parce que j'ai la conviction que bon nombre de nos propositions visaient à trouver la solution au problème. Il ne s'agit pas seulement d'insuffisance de logements au pays; chacun reconnaît qu'il s'agit d'une crise. Le problème est de caractère monétaire. Nous espérons que l'amendement proposé par l'honorable député d'Esquimalt-Saanich éveillera l'attention de tous les membres de la Chambre. Il faut que ceux à qui on a confié la direction de l'État trouvent une solution.

Le ministre a fait certaines observations sur l'habitation comme régulateur économique et il a repris certaines déclarations de l'exposé annuel du Conseil économique. J'ai la conviction que nous avons depuis longtemps dépassé l'époque où l'on pouvait utiliser le logement comme régulateur économique. Si le ministre examine de près les recommandations de ceux qui ont participé aux études préparatoires à l'exposé annuel du Conseil économique, il constatera qu'ils recommandent également de revoir la formule employée jadis, quand le secteur de l'habitation servait de robinet régulateur, ouvert en période de chômage et fermé en période de plein emploi. Je crois donc que c'est la première mesure à laquelle le ministre devrait songer. Il doit se rappeler que le logement est un problème important auquel nous devons continuer de faire face à l'avenir.

[L'hon. M. Nicholson.]

• (5.50 p.m.)

Le ministre a en outre parlé des grands changements qui se sont produits l'an dernier quant au pourcentage des habitations construites dans n'importe quelle catégorie. Il n'essaie tout de même pas de nous dire que la crise actuelle n'était pas prévue. Le gouvernement a certainement été averti des changements qui se produiraient dans le domaine de la construction domiciliaire. Le gouvernement devait s'y attendre s'il s'est référé aux exposés des deux dernières années, de même qu'à l'annonce du déplacement rapide de la population vers nos régions urbaines. Le gouvernement devait savoir que cela ferait naître les problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui.

Le débat aura été utile, car le ministre nous a affirmé que le gouvernement applique des priorités en ce qui concerne les sommes affectées au logement. Il a parlé de logement pour les familles à faible revenu et de prêts directs pour les maisons individuelles. Jamais auparavant le ministre n'avait touché à cela. Le débat a donc servi à faire connaître ces faits. Néanmoins, les autres députés d'en face qui ont participé au débat n'ont cité que des statistiques pour signaler les bons points décernés au gouvernement et les moins bons décernés au gouvernement précédent. Ce n'est pas, à mon avis, la façon d'envisager le problème, car ces statistiques ne correspondent pas à la situation qui existe aujourd'hui. J'affirme aussi, monsieur l'Orateur, que les statistiques en soi ne construisent pas d'abris. Elles ne fournissent pas de maisons à ceux qui en ont besoin ni n'en mettent à la disposition des gens qui ne touchent qu'un revenu faible ou modéré.

Nous avons entendu les déclarations de deux ministres, l'un qui a porté le taux d'intérêt à 8½ p. 100 et l'autre, le ministre des Finances (M. Sharp), qui refuse d'envisager l'abolition de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Je suis convaincu que ce sont des façons bien détachées d'envisager le problème. Le gouvernement semble avoir comme unique réponse l'espoir que le problème se règlera de lui-même. En août, le premier ministre (M. Pearson) a parlé de la tenue d'une conférence avec les provinces sur le logement. Cette conférence n'a pas encore eu lieu. Je reconnais que le ministre a tenté de nous expliquer pourquoi elle n'a pas été convoquée. Mais si nous devons considérer une élection provinciale dans l'une ou l'autre des provinces canadiennes comme un obstacle à la tenue d'une telle conférence, elle ne pourra jamais avoir lieu car il y aura toujours l'un ou l'autre des